



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-81

Séance du jeudi 9 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrage : ... 26

Date de convocation
23/09/2024

Date d'affichage
23/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/10/2025

Et publication du :

14/10/2025

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 9 octobre 2025, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy

Etaient présents :

M. BAX de KEATING Geoffroy, Mme LAHITTE Chantal, M. PAQUET Frédéric, Mme GROSSE Marie-France, M. BARON Jean-Louis, Mme GALLET Laurence, Mme LE MINDU Isabelle, M. BASTIERE Paul, Mme GABIOU Carole, Mme DOIREAU Florence, Mme AUGER Nadia, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme DEVILLIERS Evelyne, M. LECOMTE Frédéric, Mme COURTILLET Véronique, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle, M. MERCIER Dany, M. LO RE Gérard, M. RODIER David

Procurations :

M. PONT Damien donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. BAX de KEATING Geoffroy, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. VIN Jean-Claude donne pouvoir à M. MERCIER Dany.

Etai(ent)t absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie, Mme BOURABA Jessica

Etai(ent)t excusé(s) :

M. PONT Damien, M. BONDON Pierre, Mme PETER Marie-José, M. DE GERMA Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Protocole transactionnel entre EDF et la commune du Perray-en-Yvelines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de fourniture d'électricité avec Total Energie pour la commune du Perray-en-Yvelines,

VU le contrat de fourniture d'électricité avec EDF par le groupement SEY pour la commune du Perray-en-Yvelines,

CONSIDERANT la période de contrat de fourniture d'électricité avec Total Energie,

CONSIDERANT la période de contrat de fourniture d'électricité avec EDF avec le groupement SEY,

CONSIDERANT la régularisation financière à effectuer pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre,

CONSIDERANT le protocole transactionnel entre EDF et la commune du Perray-en-Yvelines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la régularisation financière à effectuer pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023.

APPROUVE les termes du protocole transactionnel entre EDF et la commune du PERRAY-EN-YVELINES.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce protocole transactionnel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait au PERRAY-EN-YVELINES
Le 10 octobre 2025

Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING



REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2025

Application agréée E-legalise.com

99_AR-078-217804863-20251009-202581-AR